

Mieux connaître la loi Travail pour mieux la combattre :

# **RDV le lundi 21 mars à SOLIDAIRES !**

Réécriture du texte très à la marge ■ Un matraquage médiatique pour faire croire au recul du gouvernement ■ Des organisations syndicales complices ■ SUD PTT reste plus que jamais sur la seule option possible : le retrait ■ Soirée débat sur le projet de loi Travail le 21 mars 2016 à Solidaires 13 (29 bd Longchamp 13001) en présence de R. ABAUZIT et ATTAC ■ Venez nombreux !

**Lundi 14 mars le 1er ministre a présenté une « réécriture » partielle de la loi Travail.**

Voilà, il n'en a pas fallu plus pour que le secrétaire général de la CFDT qualifie désormais le projet de loi travail de « **potentiellement porteur de progrès** » ?! Ce que nous propose réellement cette « **réécriture** » : barème indemnitaire toujours présent qui ne manquera pas d'être utilisé comme moyen de pression sur les juges prud'homaux, le maintien de certaines dispositions déjà existantes (*astreintes, apprentis par exemple*), merci patron ! Des garde-fous et des sanctions contre les entreprises qui abuseraient du licenciement économique ; tremble MEDEF ! Le CPA (*Compte Personnel d'Activité*), reste la contrepartie brandie lors de chaque réforme. En somme, plus destructeur de solidarité que protecteur ainsi qu'une « **garantie jeune** »...Qui ne garantira certainement rien contre la précarité qui se généralise quand ce type de loi est voté !

**Et surtout, ce que ne dit pas cette « réécriture », c'est ce qui ne change pas dans la loi travail :**

- ✂ La possibilité pour une entreprise de licencier sans avoir de difficultés économiques.
- ✂ La suppression de la visite médicale obligatoire.
- ✂ La possibilité par accord de majorer de 10 % seulement les heures supplémentaires.
- ✂ La baisse de rémunération des heures complémentaires pour les temps partiels.
- ✂ La possibilité par accord d'allonger le temps de travail.
- ✂ La possibilité de fractionner les 11 heures de repos hebdomadaires.
- ✂ L'augmentation du temps de travail de nuit.
- ✂ La modulation du temps de travail sur 3 ans.
- ✂ La durée de vie réduite des accords d'entreprise.
- ✂ La possibilité de contourner les syndicats en organisant des référendums.
- ✂ La possibilité par accord d'imposer aux salariés une baisse de leur salaire et/ou une modification de leur temps de travail pour la même rémunération...

**La loi Travail, en inversant la hiérarchie des normes et en faisant disparaître le principe de faveur renvoie le droit du travail au 19<sup>ème</sup> siècle où chaque patron faisait ce que bon lui semblait dans sa fabrique. C'est pourquoi, objectivement, ce projet n'est ni négociable, ni amendable : il doit être retiré !!! Nous étions dans la rue le 09 mars, nous sommes dans la rue le 17 et nous serons dans la rue jusqu'au retrait du projet de loi ! Mieux connaître la loi travail, pour mieux la combattre.**

**Débat : le lundi 21 mars 2016 à partir de 18h00 dans les locaux de Solidaires 13 au 29 Bd Longchamp 13001 Marseille (Métro Réformé, tramway National) en présence de Richard ABAUZIT ([blogs.mediapart.fr](http://blogs.mediapart.fr)).**

**Pour mieux connaître la loi Travail et mieux la combattre !**



**Solidaires Unitaires Démocratiques**  
BP 90055 13202 Marseille cedex 02  
Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39  
des Activités Postales et de Télécommunications

Marseille, le 17 mars 2016